

CENTRE EQUESTRE DU DOMAINE DE DIENNE

86410 DIENNE

TEL : 05 49 45 87 63 – FAX : 05 49 54 17 96

[www .domaine-de-dienne](http://www.domaine-de-dienne)

Email : centre-equestre@domaine-de-dienne



DATES - TARIFS

2010

STAGES VACANCES

PONEYS OU DOUBLE PONEYS 8 - 12 ANS

CHEVAL

11 - 13 ANS

NOS SEMAINES DE STAGES POUR L'ETE

ENFANTS DE 8 à 12 ANS	ENFANTS DE 11 à 13 ANS
-----------------------	------------------------

STAGES PONEYS ou DOUBLE PONEYS	STAGES CHEVAL
---	----------------------

VACANCES D'ETE 6 JOURS		VACANCES D'ETE 6 JOURS	
N°A1	Du 04/07/10 au 10/07/10	N°A2	Du 04/07/10 au 10/07/10
N°B1	Du 11/07/10 au 17/07/10	N°B2	Du 11/07/10 au 17/07/10
N°C1	Du 18/07/10 au 24/07/10	N°C2	Du 18/07/10 au 24/07/10
N°D1	Du 25/07/10 au 31/07/10	N°D2	Du 25/07/10 au 31/07/10
N°E1	Du 01/08/10 au 07/08/10	N°E2	Du 01/08/10 au 07/08/10
N°F1	Du 08/08/10 au 14/08/10	N°F2	Du 08/08/10 au 14/08/10
N°G1	Du 15/08/10 au 21/08/10	N°G2	Du 15/08/10 au 21/08/10
N°H1	Du 22/08/10 au 28/08/10	N°H2	Du 22/08/10 au 28/08/10

Tarifs (pour une semaine)

Avec hébergement et encadrement

STAGES PONEYS ou DOUBLE PONEYS 550 euros
STAGES CHEVAL 570 euros



BONS
VACANCES ET
CHEQUES
VACANCES
ACCEPTES

Heures d'arrivée et de départ

Arrivée : le dimanche entre 16h00 et 17h00

Départ : le samedi entre 16h00 et 17h00

Arrivée par routeou en train.....

Voyage en train

En supplément

Possibilité de prise en charge des stagiaires à la gare de Poitiers

FICHE D'INSCRIPTION

A remplir très lisiblement et à retourner par courrier à « Domaine de Dienné » 86410 DIENNE ou par fax au 05 49 54 17 96 (paiement par carte bleue obligatoire pour les inscriptions faxées)

STAGE PONEY ou DOUBLE PONEY 8-13 ANS | STAGE CHEVAL 11-13 ANS

STAGE PONEY ou DOUBLE PONEY N° :..... Du /..... /..... Au /..... /..... Montant de

GARANTIE ANNULATION /ACCIDENTS INTERRUPTION DE STAGE (14 euros) Montant de

STAGE CHEVAL N° :..... Du /..... /..... Au /..... /..... Montant de

GARANTIE ANNULATION /ACCIDENTS INTERRUPTION DE STAGE (14 euros) Montant de

TOTAL :

Nom du stagiaire :Date de naissance.....

Prénom : Sexe : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél fixe domicile : Tél mobile :

Tél fixe bureau : Fax :

Licence FFE de l'année en cours ou précédente : oui ou non Niveau équestre.....

Si oui, inscrivez son numéro :

Assurance responsabilité civile :..... (joindre l'attestation)

Si assurance extra scolaire garantissant les activités de votre enfants (joindre l'attestation)

Je joins mon règlement d'arrhes de 180 euros

Chèque Mandat

Ou je donne mon accord pour débiter sur ma carte bleue

N°Expire le

Cryptogramme au verso de la carte :

Dans le cas où le stage pour lequel vous souhaitez vous inscrire soit déjà complet, merci de mentionner ci-dessous et par ordre de préférence les stages susceptibles de vous intéresser en remplacement.

STAGE : N° Du /..... /..... au /..... /.....

STAGE : N° Du /..... /..... au /..... /.....

DROIT A L'IMAGE

Le Domaine de Dienné se réserve le droit à des fins promotionnelles de prendre, détenir et diffuser les images (photos, vidéos) faites pendant les stages sous quelques formes de support que se soient.

Les images sont acquises définitivement au profit du Domaine de Dienné quelle que soit la période d'utilisation de ces images et sans aucun paiement.

Fait à :.....Le

« Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, du règlement intérieur et du droit a l'image. »

Signature des parents obligatoire :

Comment nous avez-vous connu ?

Cheval magazine
Cheval junior

Bouche à oreille
Internet

MODALITES D'INSCRIPTION ET CONDITIONS GENERALES DE VENTES

NOS PRIX PRENNENT EN COMPTE

Le séjour et les activités en pension complète, les activités équestres, les cours théoriques, les animations quotidiennes et les frais de dossier et d'inscription.

NOS PRIX NE PRENNENT PAS EN COMPTE

- La licence fédérale de l'année en cours (obligatoire) ou la possibilité de prendre la licence vacances : coût 8 Euros. Acquisition au centre le jour de votre arrivée.
- Les frais d'inscription aux diplômes fédéraux : Galop 1 à 7 (facultatif).
- La participation aux excursions éventuelles
- L'équipement du cavalier (possibilité d'achat sur place d'un casque de protection aux normes EN 1384 au prix de)
- Prévoir éventuellement un peu d'argent de poche

INSCRIPTION ET MODALITES DE REGLEMENT

Remplir la fiche d'inscription jointe et nous l'adresser accompagnée des arrhes.

Les arrhes sont encaissables à réception, et non récupérables en cas de désistement. Vous recevrez en retour une facture. Le solde du stage devra nous être parvenu au plus tard 30 jours avant l'arrivée en stage.

L'inscription à l'un des stages implique l'acceptation des conditions générales de vente et l'acceptation du paiement du montant total du prix du stage. Toute réservation confirmée entraîne obligatoirement une facture due du prix total du stage. La réception des arrhes n'implique pas l'acceptation de la réservation. La réservation vous est confirmée dans la mesure des places disponibles.

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons la plaquette du Domaine de Dienné avec un plan et un dossier comprenant : le dossier sanitaire, la liste des affaires à apporter, tous les détails pouvant faciliter l'organisation du séjour et les informations concernant le passage d'examens fédéraux du galop 1 à 7

GARANTIE ANNULATION / INTERRUPTION DE STAGE

L'assurance annulation n'est pas obligatoire mais vous est fortement recommandée.

Son tarif est calculé en fonction du montant total de votre séjour. De 501 à 1200 € : 14 €

L'intégralité des garanties est consultable sur demande et sur notre site Internet : www.domaine-de-dienné.fr

Vous devez déclarer votre annulation dès la survenance de l'événement empêchant votre départ et nous en aviser dans les 5 jours ouvrables :

Gras Savoye – 2 à 8 Rue Ancelle – BP 129 – 92202 NEUILLY SUR SEINE CEDEX – Tél. : 01 41 43 50 00 – Fax. : 01 41 43 55 55

ANNULATION ANTICIPEE DE RESERVATION

A confirmation de votre inscription, nous vous adressons une facture du solde et le montant total du stage est dû. Une annulation, un désistement prématuré ou une interruption de stage même pour accident ou avec certificat médical ne donne droit à aucun remboursement sans la garantie préconisée. De ce fait, le montant total du solde est également dû et les arrhes ne sont pas remboursées. La non-présentation à l'heure du rendez-vous entraîne des frais d'annulation représentant 100 % du montant du stage.

Le Domaine de Dienné se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure. En aucun cas ces annulations ne pourront donner lieu à un versement de dommages et intérêts.

BAGAGES

Les bagages et affaires personnelles demeurent en permanence sous la propre responsabilité des stagiaires. Le Domaine de Dienné décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Un inventaire de départ et d'arrivée sera réalisé avec les enfants de moins de 9 ans.

RESPONSABILITE CIVILE

Le Domaine de Dienné est couvert par une assurance responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des stages par suite de carence ou de défaillance de ses services. Néanmoins le Domaine de Dienné ne peut être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence ou à une erreur personnelle du stagiaire. Lors de l'acquisition de votre licence fédérale obligatoire, vous avez été ou serez informé du contrat d'assurance inclus.

Vous avez la possibilité de souscrire en plus des garanties complémentaires en individuel accident conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, modifié le 13 juillet 1992. (Contactez le cabinet PEZANT au 02 31 06 11 60)

REGLEMENT INTERIEUR

Le Domaine de Dienné, site de 47 hectares qui permet de profiter de la nature et des activités sportives dans un cadre familial, est régi par un règlement intérieur. Les 3 articles ci-dessous se rapportent à l'organisation des stages équestres avec hébergements.

Article 1

Les stagiaires doivent respecter le matériel et les locaux qui leur sont confiés ; toute dégradation sur les murs ou autres surfaces fera l'objet d'avertissement et de facturation aux parents. L'accès aux chambres des garçons est interdit aux filles, et inversement.

Il est totalement interdit d'apporter et de consommer de l'alcool ou des cigarettes dans l'enceinte du Domaine de Dienné.

Tout manquement sur ces points entraîne l'exclusion immédiate et définitive, et sans aucune indemnité ou remboursement.

La détention de médicaments est interdite dans les hébergements sauf en cas de traitement médical. Les stagiaires doivent en informer le responsable. Il est strictement interdit aux stagiaires de quitter le Domaine de Dienné.

Article 2

Si le stagiaire quel responsable d'une faute grave mettant en cause sa sécurité, celle d'autrui, d'une atteinte aux bonnes mœurs, de propos licencieux, d'un vol, d'une dégradation ou d'un outrage quelconque, la direction du Domaine de Dienné se réserve le droit, au-delà de la réparation du préjudice, d'exclure le stagiaire fautif, sans préavis et sans aucun remboursement.

Responsabilité des parents et des élèves : *Si des stagiaires se rendent coupables de vols ou de dégradations, leurs parents ou tuteurs sont tenus d'en assumer la responsabilité financière. Ils s'y engagent par le simple fait d'accepter ce présent règlement.*

Article 3

Pour chaque groupe, les activités équestres sont programmées et donnent lieu, plusieurs fois par jour à des séances collectives d'équitation, de théorie, d'hippologie ou de soins aux chevaux.

Tout ce qui compose le harnachement des chevaux est fourni par le Domaine de Dienné. Cependant les élèves peuvent, s'ils le souhaitent, apporter leur matériel de pansage. Le Domaine de Dienné décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Toute brutalité à l'égard des chevaux, tout comportement anti-cavalier et le non respect du matériel confié aboutiront à une exclusion sans aucune indemnité ou remboursement.